



CDI - remplacement congé maternité ou arrêt maladie

Par **ZPP**, le **12/06/2015** à **12:06**

Bonjour,

Est-il possible d'être embauché en CDI mais d'avoir un contrat ultra flexible qui servirait à remplacer dans l'entreprise les différents départs en congés maternité ou arrêts maladie ? Je suis en effet en mission d'interim dans le même groupe depuis plusieurs années (pour remplacement de congé maternité à chaque fois) et j'aimerais proposer à l'entreprise d'officialiser ce statut pour le rendre moins précaire pour moi, mais en proposant quelque chose de très flexible pour l'entreprise.
Ce statut existe-t-il ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **12/06/2015** à **13:02**

Bonjour,

Le contrat de travail même en CDI peut prévoir une polyvalence pour remplacer les personnes absentes dans l'entreprise...